

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2015

Numéro de version 6

Révision: 10.04.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Alfa Caus**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent industriel
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur:**
Alfa Laval Tumba AB
Hans Stahles väg 7
S-147 80 Tumba
Sweden
+46 8 530 650 00
info.se@alfalaval.com
- **Service chargé des renseignements:**
Pour plus de questions sur la fiche signalétique se il vous plaît contacter vos entreprises locales Alfa Laval de vente que vous trouverez sur www.alfalaval.com ou vertu de l'article 16: Autres inforamtion, le SDS.
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
hydroxyde de sodium
- **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2015

Numéro de version 6

Révision: 10.04.2015

Nom du produit: Alfa Caus

- (suite de la page 1)
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

- **Composants dangereux:**

CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5	hydroxyde de sodium	Skin Corr. 1A, H314	5-15%
CAS: 12068-03-0 EINECS: 235-088-1	Sodium toluene sulfonate	Eye Dam. 1, H318	5-10%

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 - Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
 - Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
 - Flush eyes with lukewarm water for 10-15 minutes. Transport the exposed person to hospital or an eye specialist. Continue rinsing eyes during transport.
- **Après ingestion:**
 - Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2015

Numéro de version 6

Révision: 10.04.2015

Nom du produit: Alfa Caus

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - Eau
 - Mousse
 - Poudre d'extinction
 - Dioxyde de carbone
 - Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Non applicable.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
 - Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
 - Oxyde d'azote (NO_x)
 - Dioxyde de soufre (SO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
 - Porter un vêtement de protection totale.
 - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 - Ne pas respirer la vapeur.
 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Diluer avec beaucoup d'eau.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
 - Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Diluer avec beaucoup d'eau.
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 - Utiliser un neutralisant.
 - Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2015

Numéro de version 6

Révision: 10.04.2015

Nom du produit: Alfa Caus

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Stocker dans un endroit sec.

- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre le gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détergent industriel

Exclusivement pour utilisateurs/spécialistes avertis.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1310-73-2 hydroxyde de sodium

VME | 2 mg/m³

DNEL

1310-73-2 Sodium hydroxide: Hazard via inhalation route: Long time exposure: 1 mg/m³, Overall assessment factor: 1, Dose descriptor starting point: NOAEC.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2015

Numéro de version 6

Révision: 10.04.2015

Nom du produit: Alfa Caus

(suite de la page 4)

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre P2

· Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc naturel (Latex)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Protection du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:****Forme:**

Liquide

Couleur:

Jaunâtre

· Odeur:

Non perceptible

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2015

Numéro de version 6

Révision: 10.04.2015

Nom du produit: Alfa Caus

(suite de la page 5)

· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	13-14
· Changement d'état Point de fusion: Point d'ébullition:	Non déterminé. > 100 °C
· Point d'éclair	> 100 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	Non déterminé. Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C: · Densité relative · Densité de vapeur. · Vitesse d'évaporation	1,17 g/cm ³ Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique: Cinématique:	Non déterminé. Non déterminé.
· Teneur en solvants: Solvants organiques:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un contact avec les acides provoque la libération de gaz combustibles.

Réagit aux métaux non précieux en formant de l'hydrogène.

· 10.4 Conditions à éviter

Ne pas stocker avec des acides.

· 10.5 Matières incompatibles:

Tenir à l'écart des acides.

Stocker à l'écart des métaux.

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2015

Numéro de version 6

Révision: 10.04.2015

Nom du produit: Alfa Caus

(suite de la page 6)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)
Dioxyde de soufre

SECTION 11: Informations toxicologiques

• 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

• Toxicité aiguë:

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	LD50	2000 mg/kg (rat)
	LDLo	500 mg/kg (lapin) (LDLo)

• Effet primaire d'irritation:

• **de la peau:** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.

• des yeux:

Effet fortement corrosif.

Effet d'irritation.

• **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

• Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Provoque de graves brûlures.

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

• Toxicité par administration répétée

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Inhalatoire	Repeated Dose Toxicity	(No information available)
-------------	------------------------	----------------------------

SECTION 12: Informations écologiques

• 12.1 Toxicité

1310-73-2 hydroxyde de sodium

EC50	>100 mg/L (daphnia) (OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisati)
Germ Cell Mutagenicity (Bacterial mutation assay)	(Bacteria) (Bacterial Forward Mutation Assay)
LC50	189 mg/L (Fish) (OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test))

12068-03-0 Sodium toluene sulfonate

EC50	245 mg/L (Algae) (OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test))
	>300 mg/L (daphnia)

• **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2015

Numéro de version 6

Révision: 10.04.2015

Nom du produit: Alfa Caus

(suite de la page 7)

- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détersifs et sont biodégradables.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Comportement dans les stations d'épuration:**
- **Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation**
1310-73-2 Sodium hydroxide: Short-term toxicity to aquatic invertebrates: Ceriodaphnia sp., Reliability: 2 (reliable with restrictions), Salinity: 500 µS/cm, Duration: 48 h, Endpoint: EC50, Effect concentration: 40.4 mg/L, Author: Warne M.St.J. and A.D. Schifko, Year: 1999, Title: Toxicity of Laundry Detergent Components to a Freshwater Cladoceran and their Contribution to Detergent Toxicity Bibliographic source: Ecotoxicology and Environmental Safety,44, 196-206.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
07 06 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2015

Numéro de version 6


Révision: 10.04.2015

Nom du produit: Alfa Caus

(suite de la page 8)

 · **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1824
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG, IATA	1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe · Étiquette	8 Matières corrosives. 8
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Segregation groups	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B Alkalis
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	2 E

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2015

Numéro de version 6

Révision: 10.04.2015

Nom du produit: Alfa Caus

(suite de la page 9)

- | | |
|-------------------------------------|---|
| · IMDG | |
| · Limited quantities (LQ) | 1L |
| · Excepted quantities (EQ) | Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml |
| · "Règlement type" de l'ONU: | UN1824, HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, II |

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
EU regulation (EC) no 1272/2008 (CLP)
EC DIRECTIVE 2008/98/EC (waste)
EU Regulation (EC) no.1907/2006 (REACH)
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

www.alfalaval.com

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Limitation de Responsabilité

Alfa Laval fournit les informations ci-dessus de bonne foi, mais ne donne aucune garantie quant à leur exactitude ou leur caractère exhaustif. Ce document n'est qu'un guide des risques potentiels du produit. Toutes les personnes travaillant avec / ou au contact du produit doivent être correctement informées. Les personnes entrant en contact avec le produit doivent être capables d'estimer les risques relatifs aux conditions ou aux méthodes de manutention, de stockage et d'utilisation du produit. Alfa Laval ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tous préjudices ou de tous dommages de quelque sorte qu'ils soient, résultant des informations fournies dans cette fiche technique de sécurité, ou de l'utilisation, de la manutention, du stockage du produit.

Alfa Laval ne donne aucune garantie explicite ou implicite, notamment mais non exclusivement du caractère marchand ou de la conformité à un usage précis, que ce soit au regard desdites informations ou du produit auquel l'information fait référence.

Se il vous plaît contactez votre société de vente Alfa Laval local pour d'autres questions:

- **Phrases importantes**
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- **Service établissant la fiche technique:** Alfa Laval Materials and Chemistry Centre (MACC)
- **Contact:**
Argentina: alfa.consulta@alfalaval.com
Australia: australia.info@alfalaval.com
Canada: alfacan.info@alfalaval.com
Austria: info.mideurope@alfalaval.com
Belgium: benelux.info@alfalaval.com

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2015

Numéro de version 6

Révision: 10.04.2015

Nom du produit: Alfa Caus

Bolivia: alfa.consulta@alfalaval.com
Brazil: alfalaval.br@alfalaval.com
Bulgaria: bulgaria.info@alfalaval.com
Chile: chile.informacion@alfalaval.com
China: china.info@alfalaval.com
Colombia: info.colombia@alfalaval.com
Croatia: hrvatska.info@alfalaval.com
Czech Republic: czechrepublic.info@alfalaval.com
Denmark: info.nordic.dk@alfalaval.com
Egypt: alme.marketing@alfalaval.com
Estonia: estonia.info@alfalaval.com
Finland: info.fi@alfalaval.com
France: environnement@alfalaval.com
Germany: info.mideurope@alfalaval.com
Greece: greece.info@alfalaval.com
Hungary: info.hu@alfalaval.com
India: india.info@alfalaval.com
Indonesia: alfalindo@alfalaval.com
Israel: israel.info@alfalaval.com
Italy: alfalaval.italia@alfalaval.com
Latvia: latvia.info@alfalaval.com
Lithuania: lithuania.info@alfalaval.com
Malaysia: malaysia.info@alfalaval.com
Mexico: mexico.info@alfalaval.com
The Netherlands: benelux.info@alfalaval.com

(suite de la page 10)

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2015

Numéro de version 6

Révision: 10.04.2015

Nom du produit: Alfa Caus

(suite de la page 11)

New Zealand: newzealand.info@alfalaval.com
Norway: info.no@alfalaval.com
Peru: ventas.peru@alfalaval.com
Philippines: philippines.info@alfalaval.com
Poland: poland.info@alfalaval.com
Portugal: portugal.info@alfalaval.com
Qatar: alme.marketing@alfalaval.com
Romania: romania.info@alfalaval.com
Russia: moscow.response@alfalaval.com
Singapore: al.singapore@alfalaval.com
Slovak Republic: slovakia.info@alfalaval.com
Slovenia: slovenija.info@alfalaval.com
South Africa: info.sa@alfalaval.com
Spain: info.spain@alfalaval.com
Sweden: info.se@alfalaval.com
Switzerland: info.mideurope@alfalaval.com
Taiwan: taiwan.info@alfalaval.com
Thailand: thailand.info@alfalaval.com
Turkey: turkey@alfalaval.com
Ukraine: ukraine.info@alfalaval.com
United Arab Emirates: alme.marketing@alfalaval.com
United Kingdom: general.uk@alfalaval.com
United States: customerservice.usa@alfalaval.com
Venezuela: venezuela.info@alfalaval.com
Vietnam: vietnam.info@alfalaval.com

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
Met. Corr. 1: Corrosive to metals, Hazard Category 1
Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**